

AVIS PUBLIC

Règlement 2025-443 ayant pour titre : Règlement 2025-443 relatif à la circulation et à la sécurité publique de la municipalité de Larouche et abrogeant ainsi le règlement 2022-413

Avis public est donné par Shirley Hébert, directrice générale et greffière-trésorière

Que le conseil municipal de la municipalité de Larouche, à sa séance du 3 février 2025 a adopté le règlement 2025-443 ayant pour titre : Règlement 2025-443 relatif à la circulation et à la sécurité publique de la municipalité de Larouche et abrogeant ainsi le règlement 2022-413.

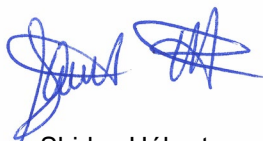
Ledit règlement a reçu les approbations suivantes :

Avis de motion : 13 janvier 2025
Dépôt du premier projet : 13 janvier 2025
Avis public : 14 janvier 2025
Adoption du règlement : 3 février 2025
Avis de promulgation : 4 février 2025

L'ensemble de ce règlement est disponible au bureau municipal, 610 rue Lévesque, bureau 205.

Le présent règlement est entré en vigueur conformément à la loi, soit le 4 février 2025

DONNÉ À LAROUCHE, ce 4 février 2025

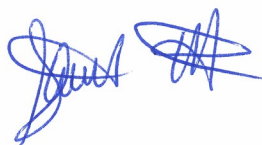


Shirley Hébert
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil le 4 février 2025 .

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 4 février 2025



Shirley Hébert,
Directrice générale et greffière-trésorière